

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du lundi 18 août 2025 à 17h00

L'assemblée générale ordinaire, régulièrement convoquée, s'est tenue ce lundi 18 août à 17 heures dans la salle Jean Raynaud de la Chapelle. Le président Jean-Noël NAUD assure la présidence de l'Assemblée générale.

Adhérents 2024 présents ayant signé la liste d'émargement 20

Adhérents 2024 représentés par des pouvoirs 29

TOTAL des membres présents ou représentés : 49

Nombre total d'adhérents à jour de cotisation : 112

Quorum pour l'AG extraordinaire et ordinaire : ¼ des adhérents, soit 28

Jean-Noël NAUD accueille les participants et les informe que l'Assemblée générale peut valablement délibérer puisque le quorum est atteint.

Il est alors procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1 - Rapport moral du Président et du Conseil d'administration

« Mesdames, messieurs, chers adhérents et donateurs

Bienvenue à toutes et à tous pour cette Assemblée générale statutaire de notre association.

Le quorum requis pour la tenue d'une AGO étant atteint, je peux donc déclarer ouverte la présente Assemblée générale statuant sur l'exercice de l'année civile 2024, et procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comme vous le constatez, nous ne tenons pas cette AG, comme de coutume, au sein de la Chapelle, mais dans la salle de réunion, attenante au logement sous cette Chapelle. En effet, pour des raisons de sécurité, cette dernière est fermée jusqu'à nouvel ordre.

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

Je vais revenir sur ce point important.

Sur l'exercice de l'année civile 2024, il nous faut constater une légère diminution du nombre des adhérents et des donateurs. Le montant total des dons est aussi en diminution même si, par rapport aux seules charges de fonctionnement nous incombant, ce montant est encore à un très bon niveau.

Notre trésorier, Marc de la Bretesche, vous en dira plus dans le rapport financier qu'il vous présentera, après ce rapport moral.

Le dernier exercice a été marqué surtout par la réalisation, après toutes les péripéties que vous avez suivies, des chéneaux autour du clocher pour mettre fin aux dégradations sur celui-ci. Et, comme nous vous l'avions dit l'an dernier au cours de l'AG, nous laisserons passer un, voire deux hivers, pour nous assurer de l'efficacité de ces réfections.

Avec notre architecte monsieur Bernard Périno, nous avons bien constaté qu'aucune nouvelle coulure n'avait affecté les façades, enfin une bonne nouvelle... ! Les coulures existantes ne se sont pas agrandies ! Tout cela va donc dans le bon sens. Mais restons vigilants quant à la suite....En tout état de cause, selon notre architecte, il y aura à prévoir un travail de repiquage de la surface avant d'imaginer un traitement pérenne.....

Quelques petits travaux supplémentaires d'entretien, à hauteur de l'avancée de toit de la sacristie et de l'appui d'une fenêtre sur le clocher, qui devaient être réalisés dans la foulée, l'ont bien été, mais ils affecteront l'exercice 2025.

Nous pensions en avoir fini avec cet épineux dossier du clocher quand a surgi un autre problème majeur : la défektivité des châssis vitrés en façade sud ! Les vitres menaçant de tomber à tout instant, par mesure de sécurité, l'affectataire a décidé, avec notre plein soutien, de fermer la Chapelle !

Notre architecte est aussitôt intervenu et a demandé à un spécialiste en charpentes si, comme le pensait le vitrier appelé à la rescousse, il n'y avait pas un problème avec la structure de la charpente qui aurait pu affecter, par pression, l'ensemble des châssis. A priori, la réponse est non. Toutefois, pour en être certain, une expertise sera faite à la fin de ce mois, grâce à un logiciel spécialisé, qui, en fonction de nombreux paramètres pris sur place, donnera ses conclusions définitives sur l'état de la charpente.

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

Mais, quoi qu'il en soit, les 14 châssis du haut sont tous à remplacer et, comme l'a constaté notre architecte, tous les autres châssis vitrés sont à réviser avec également des travaux d'étanchéité complémentaires tant la déperdition est grande !

Ces travaux sont urgents, si nous voulons, que l'affectataire puisse rouvrir la Chapelle au culte pour la prochaine saison d'hiver.

Une nouvelle fois confronté à des problèmes techniques majeurs sur cet édifice, votre Conseil d'administration reste fidèle à sa ligne de conduite : traiter les problèmes à bras-le-corps sans aller vers des polémiques, et surtout pas vers des procédures judiciaires, ...laisser certains « aboyer après nous » pour se faire plaisir....par contre rester fermes sur notre détermination à défendre avec fierté ce que tous nous faisons pour notre association et le devenir de la Chapelle.

Et cela nous pouvons le faire, chers adhérents et donateurs, grâce à votre soutien qui, lui est assez exceptionnel. D'ailleurs, à ce sujet, je ne résiste pas au plaisir de vous lire quelques lignes du message que nous a adressé, l'un d'entre eux, le 5 aout dernier :

« Une fois de plus, l'association devra faire preuve de diplomatie et aussi de générosité pour tenter de mettre ce beau projet à l'abri d'aléas désagréables ... Je tiens à rendre hommage à la détermination sereine et à la lucidité permanente que l'équipe dirigeante de l'association a su manifester tout au long de ces mésaventures. Merci et Bravo. »

Un tel message et votre présence sont pour nous tous la marque de confiance dont nous avons besoin.

La présentation des comptes qui va suivre vous permettra d'avoir une vue d'ensemble de notre exercice de l'année 2024 et des projections financières. Bien entendu, comme c'est la règle, avant de nous prononcer sur les votes, nous échangerons et répondrons à vos questions.

Je voudrais attirer l'attention de l'assemblée sur un point qui devra être reprecisé, en attendant d'autres solutions pour l'avenir : celui de la relation propriétaire/affectataire. Si les textes gérant les relations propriétaire/affectataire sont nombreux et assez clairs quand il s'agit d'une collectivité de droit public (généralement les mairies), il n'en est pas de même quand la collectivité est de droit privé (ou une association). Dans ce cadre, le législateur considère que ce sont les dispositions contractuelles, respectant le droit affectataire, qui doivent préciser les relations. Ce que nous vivons actuellement avec la décision de fermeture en est une

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

illustration, et donc il faut nous pencher sur cette question et bien redéfinir les relations.

C'est avec grand plaisir que j'informe l'assemblée que nous avons reçu une candidature pour entrer au conseil d'administration. Conformément à nos statuts, cette candidature, agréée lors du dernier CA, est proposée à vos suffrages. Il s'agit de celle de monsieur Ludovic de Pierrefeu, qui sera présentée par Marc puisque ce candidat ne peut être physiquement parmi nous, ce jour.

Vous aurez également à vous prononcer sur le renouvellement d'un mandat d'administrateur : je sollicite en effet le renouvellement de mon mandat arrivant à expiration ce jour.....Mais, c'est la dernière fois que je vous présente le rapport moral en tant que président, car si je souhaite poursuivre à leurs côtés un rôle d'administrateur, j'ai prévenu le conseil de ma décision de ne plus exercer la fonction de président, car je crois sage et indispensable de renouveler la fonction.

Un nouveau président sera donc élu à l'issue de cette AG , et je lui apporte , d'ores et déjà, tout mon soutien.

Pour ma part, je veux vous remercier, chers membres et donateurs, chers administrateurs, pour votre confiance tout au long de ces 4 années et 8 mois de présidence.

Et à mes amis du Conseil d'administration, je redis mes fraternels sentiments. Ensemble, pour que rayonne Notre-Dame de Haute Lumière, allons de l'avant !

Merci pour votre attention ! »

2 – Vote sur le rapport moral

3 contre, 1 abstention, 45 pour

Le rapport moral est adopté.

3 - Présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Le trésorier commente le compte d'exploitation, puis le tableau de la trésorerie au 31 décembre, ainsi qu'un prévisionnel pour l'exercice 2025. L'ensemble de ces tableaux sont adressés, en annexe au PV, à tous les adhérents et donateurs. Le Trésorier précise que le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est de 112 contre 134 en 2023. Le trésorier remercie vivement tous les donateurs passés, présents, et à venir. Il informe l'assemblée que le CA propose de maintenir la cotisation à 15€.

4

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

A l'issue de ces différentes présentations, l'Assemblée a adopté à l'unanimité, moins deux abstentions, le rapport financier. Le maintien de la cotisation à 15 € est adopté à l'unanimité.

Une question a été posée sur l'absence de provisions pour travaux pour la réfection du clocher, suite au remplacement des chéneaux en 2024. Le Président et le trésorier ont précisé que les travaux sur le clocher sont toujours prévus. Cependant, ils ont attiré l'attention de l'Assemblée sur la priorité donnée aux travaux sur les châssis pour lesquels il n'y a pas encore de devis. Leur coût risque d'être élevé, il convient donc, pour 2025, de ne pas prévoir d'autres travaux que ceux sur les châssis. L'Association fera tout pour que la Chapelle soit réouverte à l'hiver 2025.

7 – Elections au Conseil d'administration

Le mandat de six années de Jean-Noël Naud arrivant à expiration, celui-ci a sollicité son renouvellement et précise qu'il quitte après quatre années, la présidence de l'Association. Il n'y avait pas d'autre candidat.

Résultat du vote : 0 abstention, 2 contre.

Jean-Noël Naud est réélu.

Monsieur Ludovic de Pierrefeu ayant fait de candidature, pour être administrateur auprès du Président, suivant la procédure prévue dans les statuts de l'Association, s'est présenté au suffrage de l'Assemblée

Résultat du vote : 0 abstention, 0 contre.

Ludovic de Pierrefeu est élu à l'unanimité.

6 – Dossier travaux

Suite aux dégradations sur les vitres de la chapelle qui ont entraîné sa fermeture le 6 juillet 2025, monsieur PERINO, architecte, a inspecté la charpente de la chapelle, avec un charpentier. Celle-ci ne semble pas avoir bougé et être à l'origine du problème observé sur les vitres. En revanche, il y a, au terme de cette expertise, quatorze châssis à changer. M. Perino et le charpentier reviendront, avec des moyens spécialisés, fin août/début septembre pour affiner cette expertise.

Le Conseil d'administration de l'Association a mandaté monsieur PERINO pour lancer, au plus vite, des appels d'offres auprès des entreprises susceptibles de réaliser ces travaux.

La réparation des exutoires de fumées qui ne fonctionnent plus devra être traitée après le changement des châssis et avant la réouverture de la chapelle.

Concernant le clocher, le Conseil a noté que les travaux, réalisés en 2024, sur les chéneaux ont été efficaces et que la dégradation a été stoppée. Monsieur PERINO préconise qu'au préalable à la remise en peinture du clocher, il y ait un travail sur le béton (piquetage, ragréage).

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

A.C.C.S NDHL

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

Le Président et le trésorier ont précisé que les travaux sur le clocher sont toujours prévus. Cependant, ils ont rappelé que la priorité est donnée aux travaux sur les châssis. L'objectif est de rouvrir la chapelle en décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'Assemblée générale.

Le président de séance
Jean-Noël NAUD



Le Secrétaire de séance
Xavier LIFFRAN

